

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2012

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé

Une **calculatrice de poche** à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Cirulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Document remis au candidat

Le sujet comporte 23 pages numérotées de 1 à 23.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde		p. 1
Présentation de l'entreprise		p. 2
Organisation comptable		p. 3 - 4
- DOSSIER 1 : Contrôle d'opérations commerciales et de trésorerie	21 points	p. 5
- DOSSIER 2 : Travaux de fin d'exercice	25 points	p. 6
- DOSSIER 3 : Gestion fiscale	22 points	p. 7
- DOSSIER 4 : Gestion sociale	12 points	p. 8

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 :

Annexe 1 : Ristourne mensuelle négociée avec le transporteur TLR, et facture n°FV6459	p. 9
Annexe 2 : Factures reçues du garage ROXY	p. 10
Annexe 3 : Informations nécessaires à la comptabilisation du rapprochement bancaire	p. 11

DOSSIER 2 :

Annexe 4 : Renseignements relatifs aux créances douteuses ou irrécouvrables	p. 12
Annexe 5 : Extrait du contrat de crédit bail	p. 12
Annexe 6 : Informations relatives au nettoyeur haute pression	p. 13
Annexe 7 : Documentation fiscale	p. 13

DOSSIER 3 :

Annexe 8 : Informations relatives aux travaux fiscaux	p. 14
---	-------

DOSSIER 4 :

Annexe 9 : Bulletin de salaire de David PRELAT	p. 15
Annexe 10 : Informations complémentaires	p. 16

Annexes à rendre avec la copie :

- **Annexe A : Facture d'avoir (dossier 1)** p. 17
- **Annexe B : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 1)** p.18 -19
- **Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 2).....** p. 20
- **Annexe D : Tableau de l'annexe relative au crédit-bail (dossier 2).....** p. 21
- **Annexe E : Imprimé 2059-A au 31/12/2011 (dossier 3).....** p. 22
- **Annexe F : Éléments à justifier dans l'imprimé 2059-A (à rendre avec la copie).....** p. 23

(Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaire supplémentaire).

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : *Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter le code journal, la date, le numéro des comptes et un libellé.*

Présentation de l'entreprise

La SARL AUTO LAVAGE CENTER au capital de 150 000 € (10 000 parts de 15 €), entièrement libéré dès la constitution de la société, a pour activité le lavage de camions. Située à Châlons en Champagne, elle est notamment spécialisée dans le nettoyage intérieur des citernes alimentaires.

Sa clientèle est constituée de transporteurs nationaux et internationaux (Norbert Dentressangle, TLR, DEKKER, etc.). L'entreprise dispose d'un agrément avec les principaux groupes alimentaires (Nestlé France, Chamtor, Cristal Union, France alcools, Coca Cola, Soufflet, ...).

La SARL AUTO LAVAGE CENTER a été créée en 2001 par 3 associés : M. MAURICE, son épouse et M. MARCHANDEAU, frère de Madame MAURICE.

AUTO LAVAGE CENTER est une SARL de famille qui a opté pour le régime des sociétés de personnes. Chacun des associés est ainsi personnellement soumis à l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC).

M. MAURICE assure la gérance de la société, Madame MAURICE est chargée des relations commerciales avec les transporteurs et M. MARCHANDEAU a la responsabilité du domaine comptable et financier.

La société AUTO LAVAGE CENTER emploie quatre techniciens laveurs.

La SARL AUTO LAVAGE CENTER clôture son exercice comptable au 31 décembre de chaque année.

Vous avez été embauché(e) pour assister M. MARCHANDEAU. Il vous confie les 4 dossiers suivants :

- **DOSSIER 1 : Contrôle d'opérations commerciales et de trésorerie**
- **DOSSIER 2 : Travaux de fin d'exercice**
- **DOSSIER 3 : Gestion fiscale**
- **DOSSIER 4 : Gestion sociale**

Organisation comptable

La SARL AUTO LAVAGE CENTER utilise les journaux auxiliaires suivants :

- le journal des achats : AC
- le journal des ventes : VT
- le journal de banque : BQ
- le journal de caisse : CA
- le journal des opérations diverses : OD
- le journal des à nouveaux : AN

Les opérations à enregistrer sont pré-comptabilisées sur des bordereaux de saisie.

Extrait du plan des comptes :

1010000	Capital
1450000	Amortissements dérogatoires
1640000	Emprunts auprès des établissements de crédit
.....
2130000	Constructions
2135000	Aménagements des constructions
2154000	Matériel industriel
2182000	Matériel de transport
2183000	Matériel de bureau et matériel informatique
2385000	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles
2813000	Amortissements des constructions
2813500	Amortissements des aménagements des constructions
2815400	Amortissements du matériel industriel
2818200	Amortissements du matériel de transport
.....
4010000	Fournisseurs
4040000	Fournisseurs d'immobilisations
4110000	Clients
4160000	Clients douteux ou litigieux
4191000	Clients, avances et acomptes reçus sur commandes
4456200	TVA déductible sur immobilisations
4456400	TVA déductible en attente de décaissements
4456600	TVA déductible sur autres biens et services
4457100	TVA collectée
4457400	TVA collectée en attente d'encaissements
4710000	Compte d'attente
4860000	Charges constatées d'avance
4910000	Dépréciations des comptes de clients
5030000	Valeurs mobilières de placement – Actions
5121000	CRCA Nord Est
.....
6061000	Fournitures non stockables (eau, énergie...)
6091000	Rabais, Remises, Ristournes obtenus sur achats
6122000	Redevances de crédit-bail mobilier
6150000	Entretien et réparations
6270000	Services bancaires et assimilés
6310000	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
6330000	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
6540000	Pertes sur créances irrécouvrables
6611000	Intérêts des emprunts et dettes
6650000	Escomptes accordés
6750000	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés
6811000	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
6815000	Dotations aux provisions d'exploitation
6816000	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Extrait du plan des comptes (suite) :

6817000	Dotations aux dépréciations des actifs circulants
6866000	Dotations aux dépréciations des éléments financiers
6872500	Dotations aux amortissements dérogatoires
.....
7060000	Lavages
7096000	Rabais, Remises, Ristournes accordés sur lavages
7640000	Revenus des valeurs mobilières de placement
7650000	Escomptes obtenus
7815000	Reprises sur provisions d'exploitation
7817000	Reprises des dépréciations des actifs circulants
7872500	Reprises sur amortissements dérogatoires

Extrait du livre des procédures :

- Achats, ventes et règlements :

Les factures d'achat et de vente sont enregistrées à leur date d'émission.

La société a créé un plan de comptes de tiers auxiliaires (extrait) :

401SITA	Fournisseur SITA SUEZ
401EDF	Fournisseur EDF
401IPC	Fournisseur IPC
401ROXY	Fournisseur GARAGE ROXY
404FCE	Fournisseur FRANCE CHAMPAGNE EQUIPEMENT
411LRDE	Client Les Rapides de l'Est
411DEKK	Client DEKKER
411FARB	Client FARBOS
411MARN	Client MARNE FRET
411SNT	Client SOCIETE NANTAISE DE TRANSPORT
411TLR	Client TLR
411DIV	Clients divers

Les règlements sont enregistrés le jour d'émission du moyen de paiement.

- Facturation :

Chaque prestation donne lieu à l'établissement d'un certificat de lavage en deux exemplaires :

- l'original est conservé par AUTO LAVAGE CENTER afin de réaliser la facturation ;
- l'autre modèle est remis au chauffeur qui le transmet ensuite à la direction de son entreprise qui pourra ainsi contrôler la facture adressée par la SARL AUTO LAVAGE CENTER.

La procédure de facturation diffère selon la nature du client :

- Pour les clients habituels disposant d'un « compte », une facture récapitulative de l'ensemble des certificats de lavage (CL) du mois est établie. Elle doit être payée par le client à 30 jours. Une ristourne mensuelle est éventuellement accordée selon un barème négocié par le gérant de la SARL AUTO LAVAGE CENTER avec chaque transporteur. La ristourne est calculée ultérieurement et fait l'objet d'une facture d'avoir.
- Pour les clients ne disposant pas d'un « compte », la facture est délivrée avec le certificat à la fin du lavage. Elle est remise au chauffeur et doit être payée sous huitaine.

- TVA :

AUTO LAVAGE CENTER relève fiscalement du régime réel normal et est assujettie au taux normal de TVA sur l'ensemble de ses activités. **La société n'a formulé aucune option en matière de TVA.**

DOSSIER 1 – CONTRÔLE D'OPÉRATIONS COMMERCIALES ET DE TRÉSORERIE

A – Opérations commerciales

M. MARCHANDEAU vous charge de traiter les opérations du mois de décembre en attente :

- le calcul de la ristourne mensuelle relative à la facture récapitulative FV6459 (client TLR) ;
- deux factures d'entretien du Garage ROXY qui n'ont pas été enregistrées.

Travail à faire :

À l'aide des **annexes 1 et 2**,

1. Présenter la facture d'avoir n° AV133 établie le 15 décembre 2011 et adressée au client TLR sur l'**annexe A (à rendre avec la copie)**. Le calcul du montant de la ristourne au titre du mois de novembre 2011 sera justifié sur le document.
2. Comptabiliser sur le bordereau donné en **annexe B (à rendre avec la copie)**,
 - la facture d'avoir n°AV133
 - les factures du Garage ROXY

B – Comptabilisation de l'état de rapprochement bancaire

M. MARCHANDEAU a effectué, à l'aide du logiciel comptable, le pointage du relevé bancaire et du compte « 5121000 – CRCA Nord Est » de la SARL AUTO LAVAGE CENTER au 31 décembre 2011.

Il vous remet l'état des opérations non pointées du relevé bancaire en **annexe 3**.

Travail à faire :

À l'aide de l'**annexe 3**,

Enregistrer sur le bordereau donné en **annexe B (à rendre avec la copie)** les écritures relatives à ce rapprochement bancaire.

DOSSIER 2 – TRAVAUX DE FIN D’EXERCICE

M. MARCHANDEAU prépare les comptes annuels de la SARL AUTO LAVAGE CENTER.

Il vous remet un ensemble de documents et vous charge en particulier de traiter les trois situations suivantes :

- le relevé des créances douteuses ;
- un extrait du contrat de crédit-bail relatif à un véhicule utilitaire ;
- la facture en attente relative à l’acquisition d’un nettoyeur haute pression.

A – Gestion des créances douteuses

Travail à faire :

À l’aide de l’**annexe 4**,

1. Calculer le montant des dépréciations des créances et leurs ajustements éventuels au 31 décembre 2011.
2. Présenter sur le bordereau donné en **annexe C (à rendre avec la copie)**, les enregistrements comptables nécessaires.

B – Contrat de crédit bail

Travail à faire :

À l’aide de l’**annexe 5**,

1. Calculer le montant de la régularisation et présenter sur le bordereau donné en **Annexe C (à rendre avec la copie)** l’enregistrement comptable nécessaire au 31 décembre 2011 relatif à la redevance de crédit-bail.
2. Compléter l’extrait de l’annexe relative aux engagements de crédit bail dans l’**Annexe D (à rendre avec la copie)**.

C – Gestion de l’immobilisation

Travail à faire :

À l’aide des **annexes 6 et 7**,

1. Présenter sur le bordereau donné en **annexe C (à rendre avec la copie)** l’écriture de régularisation concernant la facture d’acquisition du nettoyeur haute pression.
2. Déterminer les bases amortissables économique et fiscale du nettoyeur haute pression.
3. Présenter la première ligne du tableau d’amortissement (dotations économique, fiscale et dérogatoire) au 31/12/2011.
4. Enregistrer les écritures qui en découlent en **annexe C (à rendre avec la copie)**.

DOSSIER 3 – GESTION FISCALE

Après vos travaux de fin d'exercice, M. MARCHANDEAU vous demande de participer à la préparation de la liasse fiscale de la SARL.

Vous disposez aussi de l'état des cessions d'immobilisations de l'exercice 2011 et de l'imprimé 2059-A à compléter pour l'exercice 2011.

M. MARCHANDEAU vous rappelle que la SARL AUTO LAVAGE CENTER est une « SARL de famille » qui a opté pour l'impôt sur le revenu (BIC).

A – Tableau de la Liasse fiscale

Travail à faire :

À partir de l'**annexe 8**,

1. Déterminer et qualifier les plus ou moins-values professionnelles de l'exercice pour chaque élément cédé sur l'imprimé 2059-A fourni en **annexe E (à rendre avec la copie)**
2. Déterminer les plus ou moins-values nettes de l'exercice en complétant la dernière ligne de l'**annexe E**.
3. Justifier les montants extraits du cadre A et celui porté en ligne 15 du cadre B de l'imprimé 2059-A en complétant l'**annexe F (à rendre avec la copie)**.

B – Confirmation de l'intérêt de l'option pour le régime des sociétés de personnes (SARL de famille)

M. MARCHANDEAU ne connaît pas les règles d'imposition des plus et moins-values dans les entreprises soumises à l'Impôt sur les Sociétés et il se demande si l'option pour l'Impôt sur le Revenu concernant les plus ou moins values (régime des sociétés de personnes) est réellement avantageuse.

Travail à faire :

Le taux marginal d'imposition du foyer fiscal de chaque associé est de 14 %.

Rédiger une note de synthèse dans laquelle :

- vous présenterez les modalités d'imposition des plus et moins-values nettes que vous avez déterminées pour l'exercice 2011.
- vous exposerez les règles spécifiques d'imposition pour ces plus ou moins-values nettes si la société était soumise à l'Impôt sur les Sociétés.
- vous justifierez le choix de l'option à l'Impôt sur le Revenu effectué par les associés.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous vous identifierez dans cette note, comme étant « l'assistant(e) comptable ».

DOSSIER 4 – GESTION SOCIALE

La société AUTO LAVAGE CENTER emploie quatre salariés assurant les missions « lavage ». L'entreprise est ouverte du lundi au vendredi. L'horaire en vigueur dans l'entreprise est de 35 heures de travail hebdomadaire à raison de 7 heures par jour.

Suite à la paie du mois de novembre, un salarié de la société, M. David PRELAT, conteste le nombre d'heures supplémentaires qui lui ont été payées. M. MARCHANDEAU vous charge de vérifier le bulletin de salaire.

A – Vérification du bulletin de salaire

Travail à faire :

À l'aide des **annexes 9 et 10**,

1. À partir du bulletin de salaire de M. David PRELAT, contrôler le nombre d'heures supplémentaires majorées à 25 % et à 50 %, en précisant le détail des calculs par semaine.
2. Justifier la base de calcul de la CSG et de la CRDS sur le salaire de base et sur les heures supplémentaires. (lignes 21 et 22 du bulletin de salaire).

B – Avantages en nature

AUTO LAVAGE CENTER envisage d'augmenter les horaires d'ouverture en faisant travailler les 4 salariés en horaire continu. Dans le cadre de la négociation avec les représentants du personnel, il a été proposé de fournir aux salariés qui le souhaitent le repas de midi sur place.

M. MARCHANDEAU vous demande d'en évaluer les conséquences si la négociation aboutit.

Travail à faire :

À l'aide des **annexes 9 et 10**,

1. Calculer les nouveaux taux horaires majorés des heures supplémentaires de David PRELAT dans l'hypothèse où l'entreprise lui a fourni 20 repas au mois de décembre.
2. Quelles sont les conséquences des avantages en nature sur la présentation du bulletin de paie en indiquant les lignes à modifier sur le bulletin de paie de l'annexe 9 (aucun calcul n'est demandé).

Annexe 1 : Ristourne mensuelle négociée avec le transporteur TLR et facture n° FV6459

- **Barème progressif du calcul de la ristourne mensuelle applicable au transporteur TLR**

La SARL AUTO LAVAGE CENTER accorde au transporteur TLR une ristourne mensuelle calculée par tranches selon le barème suivant :

Tranches de chiffre d'affaires HT	% de ristourne par tranche
De 0 à 500 €	0 %
De 500 € à 1 000 €	2 %
De 1 000 € à 2 000 €	3 %
Plus de 2 000 €	4 %

- **Facture n° FV6459**

SARL AUTO LAVAGE CENTER			
<i>105 avenue Simonnot</i>			
51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE			
<i>FR 33 410 355 849</i>			
			Doit : TLR
			<i>3 bd du Cristal</i>
			45 00 ORLÉANS
Le 30/11/2011		Facture n° FV6459	
N°CL	Date	Désignation	Montant HT
903036	05/11/11	Citerne pulvérulente n°9056 AMT 45 / GAUTHIER	115,00 €
903040	06/11/11	Citerne pulvérulente n°6307 ARQ 44 / COSSON	123,00 €
903053	08/11/11	Citerne liquide n°6212 AUD 45 / LANGLOIS	180,00 €
903064	10/11/11	Citerne pulvérulente n°9056 AMT 45 / GAUTHIER	105,00 €
903091	14/11/11	Citerne liquide n°6212 AUD 45 / LANGLOIS	155,00 €
903119	18/11/11	Citerne pulvérulente n°6307 ARQ 44 / COSSON	99,00 €
903125	20/11/11	Citerne liquide n°6212 AUD 45 / LANGLOIS	145,00 €
903138	21/11/11	Citerne liquide n°6212 AUD 45 / LANGLOIS	163,00 €
903141	21/11/11	Citerne pulvérulente n°9056 AMT 45 / GAUTHIER	116,00 €
903164	25/11/11	Citerne pulvérulente n°6307 ARQ 44 / COSSON	99,00 €
903179	28/11/11	Citerne pulvérulente n°6307 ARQ 44 / COSSON	105,00 €
903185	29/11/11	Citerne liquide n°6212 AUD 45 / LANGLOIS	178,00 €
Total HT			1 583,00 €
TVA 19,60%			310,27 €
NET A PAYER TTC			1 893,27 €
Paiement : 31/12/2011			
En cas de retard de paiement, une pénalité de 1,5 fois le taux légal sera appliquée.			

Annexe 2 : Factures reçues du garage ROXY

GARAGE ROXY 125 rue Catalan 51 510 FAGNIERES FR 33 435 342 456		Doit : SARL AUTO LAVAGE CENTER 105 avenue Simonnot 51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE FR 33 410 355 849	
TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS			
FACTURE N° 1594	le 16/12/2011		
Peugeot 207 Tourisme - Révision des 15 000 kms			
Main d'œuvre			50,00 €
Essai sur route			20,00 €
Huile évolution 5w30			36,00 €
Filtre à huile			8,00 €
Joint de vidange			0,50 €
Total HT			114,50 €
TVA 19,60 %			22,44 €
NET A PAYER TTC			136,94 €
Paiement : 24/12/2011			
En cas de retard de paiement, une pénalité de 1,5 fois le taux légal sera appliquée.			

GARAGE ROXY 125 rue Catalan 51 510 FAGNIERES FR 33 435 342 456		Doit : SARL AUTO LAVAGE CENTER 105 avenue Simonnot 51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE FR 33 435 342 456	
TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS			
FACTURE N° 1595	le 18/12/2011		
Fourgon Citroën Boxer - Remplacement vitre arrière			76,00 €
Total HT			76,00 €
TVA 19,60 %			14,90 €
NET A PAYER TTC			90,90 €
Paiement : 24/12/2011			
En cas de retard de paiement, une pénalité de 1,5 fois le taux légal sera appliquée.			

Annexe 3 : Informations nécessaires à la comptabilisation du rapprochement bancaire

- **État des opérations non pointées du relevé bancaire CRCA Nord-Est :**

Dates	Libellés	Débit	Crédit
28/12 /11	Frais de tenue de compte (TVA 19,6%)	29,90	
29/12/11	Échéance LCR magnétique fournisseur SITA SUEZ	550,00	
29/12/11	Dividendes V.M.P. VINCI		175,00
29/12/11	Prélèvement mensualité emprunt n° 548267_8	1 146,07	

- **Extrait du tableau d'amortissement de l'emprunt N° 548 267 8**

Période	Capital restant à rembourser en début de période	Intérêts	Amortissement	Mensualité	Capital restant à rembourser en fin de période
.....
29/09/11	53 818,03	246,67	899,40	1 146,07	52 918,63
29/10/11	52 918,63	242,54	903,53	1 146,07	52 015,10
29/11/11	52 015,10	238,40	907,67	1 146,07	51 107,43
29/12/11	51 107,43	234,24	911,83	1 146,07	50 195,60
29/01/12	50 195,60	230,06	916,01	1 146,07	49 279,59
.....

Annexe 4 : Renseignements relatifs aux créances douteuses ou irrécouvrables

• **Extrait du grand livre au 31/12/2011**

Date	Journal	Pièce	Libellé	Débit	Crédit	Solde Cumulé
.../...						
4160000		Clients douteux				
10/08/10	VT	F n° FV5880	Les Rapides de L'Est	1 435,20		1 435,20
22/07/11	BQ	Chq 456342	Les Rapides de L'Est		149,50	1 285,70
411MARN		MARNE FRET				
31/03/11	VT	F n° FV6021	Vente	898,00		898,00
15/09/11	BQ	Chq 987656	Règlement partiel FV6021		300,00	598,00
4910000		Dépréciation des comptes clients				
31/12/10	OD		Client Les Rapides de L'Est		600,00	600,00

• **Relevé de situation des clients douteux établi par M. MARCHANDEAU au 31/12/2011**

Nom des clients	Observations
Les Rapides de l'Est	Compte tenu du rapport du syndic, il faut prévoir une dépréciation égale à 40 % de la créance restante.
MARNE FRET	Un courrier de l'administrateur judiciaire nous annonce une perte probable de 70 % de la créance.

Annexe 5 : Extrait du contrat de crédit-bail

Société IPC Avenue d'Italie 75013 PARIS	Contrat de crédit bail
	SARL AUTO LAVAGE CENTER 105 avenue Simonnot 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Contrat conclu	1 ^{er} décembre 2011
Durée du contrat	3 ans
Type de matériel	Véhicule utilitaire Peugeot Partner
Valeur financée	13 500 €
Redevances : Montant : Première redevance : Périodicité :	HT : 1 671,40 € TVA : 327,59 € 1 ^{er} décembre 2011 Trimestrielle
Date de fin de contrat :	30/11/2014
Option d'achat Date : Montant :	Levée au 1 ^{er} décembre 2014 1 000 € HT

Annexe 6 : Informations relatives au nettoyeur haute pression

• Acquisition

France Champagne Equipement Zone industrielle FARMAN 51100 REIMS FR 33 876 453 122	
Doit: AUTO LAVAGE CENTER 105 avenue Simonnot 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE FR 33 410 355 849	
Facture n° 21041989	Le 15/10/2011
Nettoyeur Haute pression – modèle MLDA – prix catalogue	18 000,00 €
Remise spéciale 10 %	- 1 800,00 €
Frais de mise à disposition	250,00 €
	<hr/>
Net hors taxes	16 450,00 €
TVA 19,60%	3 224,20 €
Acompte reçu le 15/07/2011	- 3 000,00 €
	<hr/>
Net à payer TTC	16 674,20 €
En votre aimable règlement par chèque à 60 jours.	

L'acompte a été enregistré au journal de banque (BQ) le 15 juillet 2011.

Concernant la facture d'achat du 15 octobre 2011 n° 21041989, seule l'écriture suivante a été enregistrée au journal des opérations diverses (OD) :

Date	Numéro de compte		Libellé	Débit	Crédit
	Général	Tiers			
15/10/11	4710000		FCE- Fact n° 21041989	16 674,20	
15/10/11	4040000	404FCE			16 674,20

• Amortissement

Le nettoyeur haute pression modèle MLDA a une durée d'utilisation de 5 ans et la SARL AUTO LAVAGE CENTER considère l'amortissement linéaire comme économiquement justifié.

La mise en service a eu lieu le 20/10/2011.

Le calcul des dotations aux amortissements s'effectue sur la base d'une année de 360 jours (12 mois de 30 jours).

Le fournisseur FRANCE CHAMPAGNE EQUIPEMENT s'engage à reprendre le nettoyeur haute pression modèle MLDA à un prix correspondant à 10 % de son prix catalogue au bout des 5 ans sous déduction des frais de remise en état estimés à 350 €.

Toutefois, sur le plan fiscal, elle pratique l'amortissement dégressif sur une durée d'usage de 5 ans.

Annexe 7 : Documentation fiscale

Mémento pratique Francis LEFEBVRE FISCAL 2011

§ 9355 et 9360 (extraits) Modalités de calcul de l'amortissement dégressif

Pour les **biens acquis ou fabriqués à compter du 1-1-2010**, les coefficients sont fixés à :

- 1,25 si la durée fiscale d'amortissement est de trois ou quatre ans ;
- 1,75 si cette durée est de cinq ou six ans ;
- 2,25 si cette durée est supérieure à six ans.

Annexe 8 : Informations relatives aux travaux fiscaux

- **État des cessions d'immobilisations de l'exercice 2011**

Nature des biens cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Amortissements	Prix de vente	Date de vente
Terrain	01/08/03	10 524 € (1)		12 724 €	31/01/11
Bâtiment	01/08/03	140 000 € (2)	35 000 €	157 000 €	31/01/11
Matériel de lavage	22/10/08	3 721 €	2 967 €	0 € (3)	15/06/11
Véhicule de tourisme (4)	01/06/09	25 116 €	12 139 €	12 000 €	31/10/11

(1) lors de l'achat du terrain une TVA de 2 062,70 € a été déduite

(2) lors de l'achat du bâtiment une TVA de 27 440 € a été déduite

(3) mis au rebut

(4) le véhicule de tourisme a été revendu à un salarié au prix argus. Le taux d'émission de dioxyde de carbone est de 190 gr/km. La durée d'amortissement prévue était de 5 ans.

- **Procédure de régularisation de la TVA**

Pour les immeubles, la régularisation opérée au titre d'une année est égale au vingtième du produit de la taxe initiale par la différence entre le coefficient de déduction de la dite année et le coefficient de déduction de référence (...).

En pratique le calcul de la régularisation s'effectue de la façon suivante :

Montant de la régularisation = Montant de la taxe initiale déduite diminuée d'un vingtième par année civile ou fraction d'année civile écoulée depuis son acquisition.

- **Déductibilité des amortissements sur les véhicules de tourisme**

Pour les véhicules de tourisme, est interdit la déduction des amortissements des véhicules immatriculés dans la catégorie des voitures particulières, pour la fraction de leur prix d'acquisition taxes comprises, qui dépasse un plafond fixé à 9 900 € pour les véhicules les plus polluants (taux d'émission de dioxyde de carbone supérieur à 200 grammes au kilomètre), acquis depuis le 1^{er} janvier 2006 et mis en circulation le 1^{er} juin 2004. Pour les autres véhicules, le plafond est fixé à 18 300 € (...)

Annexe 9 : Bulletin de salaire de David PRELAT

BULLETIN DE PAIE – Période : 01/11/2011 au 30/11/2011							
SARL AUTO LAVAGE CENTER 105, avenue Simonnot 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE Naf : 8121Z SIRET N° : 400932299 00011 Code URSSAF : 10000001204205181 Convention collective : nationale des entreprises de propreté				Nom : PRELAT Prénom : David Adresse : 16 rue Simon 51 100 REIMS N° Sécurité sociale : 1590910413004 Emploi : Technicien Laveur Niveau : 2			
	Heures	Taux horaire	Montant	Plafond : 2 946,00			
1	Salaire de base	151,67	10,01				1 518,22 €
2	HS à 25 %	22	12,51				275,22 €
3	HS à 50 %	3	15,02				45,06 €
4	SALAIRE BRUT			1 838,50 €			
5	Intitulé	PART SALARIALE		PART PATRONALE			
6		Base	Taux	Montant	Taux	Montant	
7	Maladie	1 838,50	0,750	13,79	12,800	235,33	
8	Contribution solidarité autonomie	1 838,50			0,300	5,52	
9	Vieillesse plafonnée Tranche A	1 838,50	6,650	122,26	8,300	152,60	
10	Vieillesse déplafonnée	1 838,50	0,100	1,84	1,600	29,42	
11	Allocations familiales	1 838,50			5,400	99,28	
12	Accidents du Travail	1 838,50			3,700	68,02	
13	FNAL Tr A (tous employeurs)	1 838,50			0,100	1,84	
14	Allègement hors RTT	1 838,50					
15	Assurance Chômage Tr A+B	1 838,50	2,400	44,12	4,000	73,54	
16	AGS (FNGS) (Garantie des Salaires)	1 838,50			0,400	7,36	
17	AGR Non cadre (ARRCO) Tr 1	1 838,50	3,000	55,15	4,500	82,73	
18	AGFF Tr 1	1 838,50	0,800	14,71	1,200	22,06	
19	Contrib. Retraite supplémentaire	1 838,50	0,400	7,35	0,400	7,35	
20	Contrib. Prévoyance complémentaire					89,36	
21	CSG déductible	1 566,48	5,100	79,89			
22	CSG/CRDS Heures suppl. exonérées	310,67	8,000	24,85			
23	Réduction patronale Heures supp.	25,00			1,500	-37,50	
24	Réduction salariale Heures supp.	320,28	21,500	-68,86			
25	TOTAL COTISATIONS			295,11		836,91	
26	Heures supplémentaires défiscalisées			-320,28			
27	SALAIRE IMPOSABLE			1 223,11			
28	CSG non déductible	1 566,48	2,400	-37,60			
29	CRDS	1 566,48	0,500	-7,83			
30	Heures supplémentaires défiscalisées			320,28			
31	SALAIRE NET A PAYER			1 497,96 €			
32	Mode de paiement : par virement le 30/11/2011						
33	Congés payés	15 jours en cours d'acquisition					
34		30 jours acquis période précédente					
35		25 jours pris					
36		5 jours restants					
37	Ce bulletin de paie doit être conservé sans limitation de durée						

Annexe 10 : Informations complémentaires

• Relevé horaire du mois de novembre de David PRELAT

Mois de novembre 2011

Nom : PRELAT David

Taux horaire : 10,01 €

Base mensuelle : 1 518,22 €

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
du 31/10 au 6/11	10	Férié	8	8	7
du 07/11 au 11/11	7	7	7	8	Férié
du 14/11 au 18/11	8	10	10	7	10
du 21/11 au 25/11	10	10	8,5	7	8,5
du 28/11 au 02/12	8	8	8	8	8

Il est d'usage, depuis la création de la société, de considérer les jours fériés comme du temps de travail effectif pour le calcul des heures supplémentaires.

Il est également d'usage dans le décompte des heures supplémentaires d'un mois donné, de ne tenir compte que des heures réalisées pendant les semaines dont le dernier jour ouvré est sur ce mois.

• Extraits de documentation sociale et fiscale - Mémentos 2011 Éditions Francis LEFEBVRE

Mémento SOCIAL

§ 21475 (extraits) Contributions patronales de retraite et de prévoyance

Les contributions patronales destinées au financement des prestations de prévoyance complémentaire et de retraite supplémentaire sont passibles de la CSG et de la CRDS, au taux applicable aux salaires, dès le premier euro (avec application de la déduction de 3%), ...

§ 41105 et 41110 Majoration pour heures supplémentaires

Base de calcul

Selon la jurisprudence, la rémunération des heures supplémentaires doit être calculée sur la base du salaire horaire effectif et des primes et indemnités versées en contrepartie directe du travail fourni.

Il doit également être tenu compte du montant des avantages en nature (Cass. Soc. 23-3-1989 n° 86-45353).

Mémento FISCAL

§ 21555 Nourriture

La fourniture de repas est évaluée forfaitairement pour 2011 à 8,80 € par jour ou à 4,40 € par repas.

Annexe A (à rendre avec la copie) : Facture d'avoir (dossier 1)

SARL AUTO LAVAGE CENTER

105 avenue Simonnot

51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE

FR 33 410 355 849

Avoir :

Date :

Facture d'avoir n° :

Annexe D (à rendre avec la copie) : Tableau de l'annexe relative au crédit-bail (dossier 2)

Engagements de crédit-bail							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Matériel de transport							

Lorsque la TVA est déductible, les engagements sont précisés pour leur montant hors taxes.

Annexe E (à rendre avec la copie).: Imprimé 2059 A au 31/12/2011 (dossier 3)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 10179*14

D.G.I. N° 2059 - A

2011

Designation de l'entreprise :		SARL AUTO LAVAGE CENTER					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - Immobilisations*	1	Terrain (01/08/03)	10 524			10 524	
	2	Bâtiment (01/08/03)	155 092	35 000		120 092	
	3	Matériel lavage (22/10/08)	3 721	2 967		754	
	4	Véhicule tourisme (01/06/09)	25 116	8 845		16 271	
	5						
	6						
B - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES REALISÉES				Qualification fiscale des plus et moins values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus ou moins value	Court terme	LONG TERME 10			Plus-value taxable à 19 %
7		8	9	19,00%	15 ou 16 %	0%	
I - Immobilisations*	1	12 724					
	2	157 000					
	3	0					
	4	12 000					
	5						
	6						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+ 3 294				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)				(A)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)					(B)		
CADRE C : autres plus values taxables à 19 % (11)						©	

Annexe F (à rendre avec la copie) : Éléments à justifier dans l'imprimé 2059-A (dossier 3)

Valeurs à justifier	Montant	Justification – Calculs
Ligne 2 : Valeur d'origine	155 092	
Ligne 4 : Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	8 845	
Ligne 15 : Amortissements afférents aux éléments cédés ...	3 294	